



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 21 mai 2020 à 8 h 30, à huis clos en conformité
avec l'Arrêt ministériel numéro 2020-004 par lequel la ministre de
la Santé et de Services sociaux a mis en place des mesures
spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de
la propagation de la Covid-19
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

ABSENCES :

Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Robert Denis, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Ninon Meunier, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 8 h 30, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 8 h 31, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA20 12105

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 mai 2020, à 8 h 30

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 21 mai 2020 à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.03

CA20 12106

Autoriser une dépense additionnelle en contingences de 28 973,70 \$, taxes incluses, pour la désinfection du 7701, boul. Louis-H. La Fontaine et du 7171, rue Bombardier dans le cadre du contrat accordé à Sango Inc. pour les services d'entretien d'édifices municipaux, majorant la dépense totale de 183 960 \$, taxes incluses, à 212 933,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17727

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle en contingences de 28 973,70 \$, taxes incluses, pour la désinfection du 7701, boul. Louis-H. La Fontaine et du 7171, rue Bombardier dans le cadre du contrat accordé à Sango Inc. pour les services d'entretien d'édifices municipaux, majorant la dépense totale de 183 960 \$, taxes incluses, à 212 933,70 \$, taxes incluses (appel d'offres public 19-17727).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1191154006

CA20 12107

Autoriser le recours à l'affectation des surplus de l'arrondissement pour un montant de 561 945 \$ afin de compléter le plan de redressement demandé par la ville de 3.1 % du budget et de financer l'écart prévu pour les dépenses supplémentaires anticipées liées aux mesures sanitaires COVID -19

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une affectation des surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 561 945 \$ pour les motifs suivants:

418 817 \$ afin de rencontrer la cible demandée du plan de redressement 3.1 % relié à la crise COVID-19

143 128 \$ pour financer l'écart prévu des coûts supplémentaires anticipés reliés aux mesures sanitaires à implanter.

D'imputer les dépenses reliées à ces affectations conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.01 1200558008

CA20 12108

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux » (RCA-151), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

Vu que le conseil d'arrondissement, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 du 22 mars 2020, a conféré un statut de dossier prioritaire au règlement RCA-151 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 lors de la séance du 5 mai 2020;

Vu que le conseil d'arrondissement, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020, a décidé de poursuivre la procédure d'adoption d'un règlement, tel que l'a fait le conseil en l'espèce lors de sa séance du 5 mai 2020 à l'égard du Règlement RCA-151;

Vu que le processus d'adoption du RCA-151 a été revu afin de tenir, au mois de mai, une consultation publique par le biais du site web de l'arrondissement, sur une période de quinze (15) jours;

Vu l'avis de motion numéro CA20 12077 du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 donné par le conseiller Richard Leblanc à la séance du 7 avril 2020;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 7 avril 2020 par sa résolution CA20 12077;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux » (RCA-151), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

ADOPTÉE

30.02 1206690007

CA20 12109

Levée de la séance extraordinaire du 21 mai 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 8 h 35.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda

Maire d'arrondissement

Ninon Meunier

Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
2 juin 2020.